

***Rapports résumés
des séances plénières***

Première séance: 9 juin 1997: 10 heures – 11 h 20

Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong
PNUE:	J. Illueca
Rapporteurs:	J. Caldwell M. Jenkins

I/II Ouverture officielle par les autorités zimbabwéennes et allocutions de bienvenue

Après la cérémonie d'ouverture officielle, le Président du groupe de personnalités de la CdP10, Monsieur J.G. Moyo, présente les orateurs suivants.

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux délégués et annonce que 96,3% des Parties sont présentes, ce qui est un record dans l'histoire de la Convention. Faisant observer que la Convention s'inscrit dans un monde de plus en plus complexe, il attire l'attention sur ce qui s'est passé depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Il signale, parmi les points qui détermineront la réussite future de la Convention, un financement adéquat, des efforts accrus pour simplifier l'application de la CITES et l'amélioration des relations entre tous ceux qu'elle concerne. Il ajoute que malgré ses appels précédents, la quantité de documents produits pour les sessions de la Conférence des Parties devient intolérable. Enfin, il rappelle que si le Secrétariat a fourni son appui et ses avis – et continuera dans toute la mesure du possible à le faire – il incombe aux Parties de prendre les décisions au cours de la session.

Monsieur J. Illueca, Directeur exécutif adjoint du PNUE, s'exprimant au nom de la Directrice exécutive, se déclare satisfait que la session ait lieu en Afrique. Il souligne qu'il importe de renforcer les liens entre la CITES, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratrices et d'autres traités pertinents; il ajoute que la Conférence des Parties a l'occasion de tracer le chemin critique qui mène vers une éthique de conservation et d'utilisation durable garantissant que ses décisions n'ont pas d'effets préjudiciables. Durant la session, les Parties devraient trouver un consensus sur les procédures et les principes d'équité et d'impartialité. Il souligne que des progrès ont été faits dans l'élaboration d'un nouvel accord entre le Comité permanent de la CITES et la Directrice exécutive du PNUE.

Le Président du Comité permanent, l'ambassadeur Akao, remercie le gouvernement et le peuple du

Zimbabwe qui accueillent la Conférence, et se déclare particulièrement heureux de la présence de S. E. le Président de la République du Zimbabwe. Il souhaite la bienvenue aux Parties qui ont adhéré à la Convention depuis la neuvième session. Il souligne que la CITES agit dans le respect des principes du développement durable inscrits dans l'Action 21 et ajoute que les décisions prises devraient être fondées sur des données scientifiques et le respect mutuel des différentes cultures et traditions. Il exhorte toutes les personnes présentes à régler les problèmes par la coopération plutôt que par la confrontation.

Monsieur C. Chimutengwende, Ministre de l'Environnement et du tourisme, souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie les ONG de protection de la nature et le secteur privé du Zimbabwe, ainsi que les organisations internationales pour leur appui logistique et financier à l'organisation de la session. Il donne ensuite la parole au Président du Zimbabwe.

S. E. R. G. Mugabe, Président du Zimbabwe, souhaite la bienvenue à tous. Il fait observer que depuis quelques années, les problèmes environnementaux se trouvent au centre des préoccupations internationales. Il souligne l'attachement du Zimbabwe aux principes de durabilité et d'équité entre les générations dans l'utilisation des ressources naturelles, donnant l'exemple du programme CAMPFIRE, qui encourage la participation communautaire à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il remercie les donateurs et les autres membres de la communauté internationale qui appuient cette action et toutes celles menées en faveur de la conservation et du développement au Zimbabwe. Il exhorte la CITES à réviser sa philosophie en tenant compte des conventions adoptées dans le sillage de Rio, en particulier la Convention sur la diversité biologique, et déclare ouverte la 10^e session de la Conférence des Parties.

Après quelques annonces, le Secrétaire général clôt la séance à 11 h 20.

Plen. 10.2 (Rev.)

Deuxième séance: 9 juin 1997: 14 h 15 – 17 h 15

Présidents:	N. Akao (Japan) and T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong
PNUE:	J. Illueca
Rapporteurs:	D. Callister J. Gray M. Groves A. Haywood

III Règlement intérieur

1. Vote avant l'acceptation des lettres de créance

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.4, préparé conformément aux orientations données dans la décision n° 1 à l'adresse du Secrétariat et adoptées à la neuvième session de la Conférence des Parties. Les recherches faites par le Secrétariat lui ont permis de constater qu'aucune autre convention n'autorise le vote avant l'acceptation des lettres de créance. Le Comité permanent recommande de maintenir la pratique consistant à ne pas autoriser de vote avant l'acceptation des lettres de créance. Aucun amendement au règlement intérieur n'est proposé sur la question.

2. Adoption du règlement intérieur

Le Président demande s'il y a des commentaires sur le document Doc. 10.3. La délégation des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne, fait observer qu'il conviendrait d'envisager l'amendement du règlement intérieur lors d'une session ultérieure afin que les représentants d'Etats membres d'organisations économiques régionales puissent être assis ensemble, ce qui faciliterait la coordination entre ces Etats. Elle incite les Parties à approuver l'amendement de Gaborone si ce n'est déjà fait.

La délégation du Maroc fait remarquer que l'Article 20 du règlement intérieur pourrait être modifié à l'avenir de manière à augmenter le nombre des langues de travail.

Le règlement intérieur provisoire est adopté sans amendement.

IV Election du Président et des Vice-Présidents de la session et des Présidents des Comités I et II et du Comité du budget

Le Président lit les noms des personnes proposées par le Comité permanent à sa 38^e session à Harare:

Président	T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Vice-Présidents	N. Nathai-Gyan (Trinité-et-Tobago) un représentant de l'Asie devant être nommé
Comité I	D. Brackett (Canada)
Comité II	J. Rubio de Urquia (Espagne)
Comité du budget	M. Hosking (Nouvelle-Zélande)

En l'absence d'opposition, les personnes proposées sont élues.

Suite à cette élection, le Président du Comité permanent laisse la présidence au Président de session qui vient d'être élu. Ce dernier exprime ses remerciements pour l'honneur fait à lui-même ainsi qu'à son gouvernement et à son peuple. Il remercie également son prédécesseur et, rappelant aux délégués la lourde tâche qui les attend, il leur demande d'être brefs dans leurs interventions.

V Adoption de l'ordre du jour et des programmes de travail

Le Secrétariat présente les documents Doc. 10.1 (Rev. 2), Doc. 10.2 (Rev.), Doc. 10.2.1 (Rev.) et Doc. 10.2.2.

La délégation du Japon demande au Bureau d'envisager de modifier l'ordre du programme pour que les points de l'ordre du jour XIV 8, Relations avec la Commission baleinière internationale, et XIV 1 a), Regroupement des résolutions valides, puissent être discutées simultanément. Les délégations de la Norvège et de l'Australie signalent que des experts arriveront dans le courant de la session et demandent que ces points ne soient pas avancés dans les programmes de travail.

L'ordre du jour et les programmes de travail sont adoptés.

VI Constitution du Comité de vérification des pouvoirs

Le Président annonce que le Comité permanent propose la nomination des Parties suivantes au Comité de vérification des pouvoirs: Chili, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde et Zimbabwe, ce qui est accepté. Le Comité de vérification des pouvoirs est prié de se réunir au plus vite pour commencer ses travaux.

VIII Admission des observateurs

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.5 et attire l'attention des participants sur les projets de décisions soumis dans l'Annexe 2. Ces projets ont pour objet d'éclaircir certains points du règlement intérieur concernant l'inscription d'institutions ou d'organismes internationaux, les délais d'inscription des observateurs et le parrainage dans le cadre du projet des délégués. Le Secrétariat précise que les observateurs sont tenus de retirer un numéro d'identification afin de pouvoir intervenir en séance. Les projets de décisions sont adoptés et tous les observateurs sont admis à participer.

IX Questions relatives au Comité permanent

1. Rapport du Président

Le Président du Comité permanent présente le document Doc. 10.6 et signale que les noms des membres du Comité permanent ne sont pas mentionnés dans son rapport. Il s'agit de:

Afrique	Namibie, Sénégal, Soudan
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	Argentine, Trinité-et-Tobago
Amérique du Nord	Mexique
Asie	Japon, Thaïlande
Europe	Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Océanie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Gouvernement dépositaire	Suisse
Pays hôte précédent	Etats-Unis d'Amérique
Pays hôte	Zimbabwe

Le Président souligne certains points du document Doc. 10.6, notamment la prolongation du contrat de l'ancien Secrétaire général adjoint et la nomination de son remplaçant, l'Etude sur la façon d'améliorer l'efficacité de la Convention, et la négociation d'un accord plus complet sur les relations entre la CITES et le PNUE. Cet accord sera bientôt parachevé et devrait être soumis aux Parties pour approbation avant la fin de la session. En conclusion, le Président du Comité permanent remercie ses collègues et le Secrétariat, grâce auxquels le Comité a pu travailler avec efficacité.

Le Président prend note des commentaires sur le choix du nouveau Secrétaire général adjoint et se félicite de sa nomination.

En réponse à la demande de commentaires du Président sur le document Doc. 10.6, la délégation des Etats-Unis d'Amérique estime que le paragraphe 58 ne reflète pas fidèlement la décision prise par le Comité permanent. Elle est d'avis qu'établir un groupe de travail durant la session pour examiner un projet de résolution regroupée sur les cétacés n'est pas nécessaire, et que le Comité permanent n'est pas parvenu au consensus à cet égard. Néanmoins, elle ne souhaite pas empêcher l'acceptation du document Doc. 10.6; elle estime que si un tel groupe de travail devait être établi, son rôle devrait se limiter à réfléchir au préambule d'une résolution regroupée sur les cétacés, quelle qu'elle soit. La délégation du Japon estime que le document Doc. 10.6 reflète fidèlement la décision consensuelle du Comité permanent.

La délégation de l'Allemagne, soutenue par celle de Sainte-Lucie, remercie le Président sortant du Comité permanent pour son travail et, en particulier, pour s'être employé à obtenir une prolongation du contrat de l'ancien Secrétaire général adjoint.

La délégation de la Tunisie soulève la question de l'équité de la répartition géographique dans le recrutement du personnel du Secrétariat. Le Président, soutenu par le Secrétaire général, souligne que cet élément est toujours pris en compte. Prenant note des préoccupations exprimées par la délégation des Etats-

Unis d'Amérique, la Conférence adopte le document Doc. 10.6.

2. Représentation régionale

Le Secrétaire général présente le document Doc. 10.7 et fait observer que les questions soulevées durant l'examen du document Doc. 10.27 risquent d'affecter les questions de représentation régionale. Le document Doc. 10.7 est adopté.

X Rapports du Secrétariat

1. Rapport du Secrétariat

Le Secrétaire général présente le document Doc. 10.8 et remercie les Parties et les donateurs pour leur soutien. La délégation du Royaume-Uni signale une omission au point 53, à savoir qu'un soutien financier a été fourni par son pays pour un séminaire de formation. Le Président note la nécessité de modifier le document Doc. 10.8 en ce sens, puis le document est adopté tel qu'amendé.

2. Plan stratégique

Le Secrétaire général présente le document Doc. 10.9 et remercie le Comité permanent, les personnes qui ont examiné le document et tous ceux qui ont proposé l'établissement d'un plan stratégique pour la Convention. Il demande aux Parties de souscrire à la proposition d'établissement d'un groupe de travail sur un tel plan. Cette requête est soutenue par la délégation de la Norvège, puis le document est adopté.

3. Plan d'organisation du Secrétariat et budget du programme

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.10, notant en conclusion que les Parties sont priées d'approuver les mesures énoncées au point 37. La délégation de la France, soutenue par celles du Canada et de la Fédération de Russie, estime que ces mesures ne peuvent être approuvées au cours de la présente séance étant donné leur importance et leurs implications budgétaires. Prenant acte de ces préoccupations, le Président déclare le document Doc. 10.10 adopté, à l'exception des trois mesures énoncées au point 37. Le Secrétariat déclare que la discussion sur ces points sera reprise lors d'une séance plénière ultérieure.

XII Rapports et recommandations des Comités

1. Comité pour les animaux

a) Rapport du Président

Le Président du Comité pour les animaux renvoie les Parties au document Doc. 10.15, soulignant la charge de travail croissante incombant au Comité et la nécessité d'augmenter en conséquence les ressources financières. La délégation des Etats-Unis d'Amérique estime que cette question devrait être soigneusement examinée par le Comité du budget. Le Président du Comité pour les animaux attire en outre l'attention des Parties sur le fait que son comité constitue pour elles une instance technique et qu'il ne faudrait pas le négliger, compte tenu de la participation accrue des organisations non gouvernementales durant la période couverte par son rapport. Enfin, il souligne l'importance de la résolution Conf. 8.9, ajoutant que si les Parties ont le droit de proposer un amendement à l'Annexe I à la Convention, elles devraient le faire en se référant à cette résolution. Le document Doc. 10.15 est adopté.

2. Comité pour les plantes

a) Rapport du Président

Le Président présente le document Doc. 10.16 (Rev.), attirant l'attention des Parties sur le point 13 où USD 20 000 devrait être ajouté après «Costa Rica», et sur le point 17, où devraient être insérés les montants de USD 8000 pour «Interprétation en espagnol» dans la colonne 1995 pour remplacer «rien²» USD 3500 dans la colonne 1996 pour remplacer «rien³»; et USD 6000 pour «Procès-verbaux» dans la colonne 1995, pour remplacer «rien²». Le Président prie les Parties d'accorder une plus grande attention aux questions relatives aux plantes et de rester en contact étroit avec les représentants régionaux au Comité pour les plantes.

La délégation de l'Autriche appuie la proposition de mandat de quatre ans pour les représentants régionaux au Comité pour les plantes, ainsi que la proposition de porter à deux le nombre de représentants européens, avec deux suppléants. Elle

suggère en outre d'accorder la préférence à des candidats d'Europe orientale pour ces postes, afin de faciliter leur participation à la Convention.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique appuie le document Doc. 10.16 (Rev.), tout en soulignant qu'il pourrait avoir des implications budgétaires importantes qu'il convient de considérer soigneusement. Elle suggère en outre d'étudier le document Doc. 10.27 lors des séances régionales des Parties qui auront lieu le 10 juin 1997, afin d'en faciliter l'examen ultérieur par le Comité II.

Le document Doc. 10.16 (Rev.) est adopté tel que modifié.

VII Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Le Président du Comité annonce que les lettres de créance des délégués de 73 Parties ont été reçues, dont 70 ont été acceptées.

Après quelques annonces faites par le Secrétaire général, la séance est levée à 17 h 15.

Troisième séance: 10 juin 1997: 14 h 10 – 17 h 10

Président:	T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong J-P. Le Duc
PNUE:	J. Illueca
Rapporteurs:	J. Boddens-Hosang L. Collins T. Inskipp J. Roberts

Le Secrétaire général annonce le retrait du document Doc. 10.37, soumis par la France, ainsi que des propositions Prop. 10.36 et Prop. 10.37, soumises par la Thaïlande.

Au nom de la région asiatique, le Président du Comité permanent annonce la candidature de M. Hany M.A. Tatwany à la vice-présidence du Bureau, pour représenter la région asiatique. M. Tatwany est élu.

XII Rapports et recommandations des Comités

3. Comité du manuel d'identification

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.17 et remercie toutes les Parties qui ont contribué et apporté un soutien financier à la préparation de matériels d'identification. Le Secrétariat demande aux Parties de continuer à contribuer à l'élaboration des manuels d'identification. En réponse au Président qui invite les participants à commenter le document Doc. 10.17, la délégation de la Suisse annonce que les fiches de données fournies par le Gouvernement suisse seront mises à jour avant la fin de 1997, que l'Office vétérinaire fédéral fournira 35 fiches supplémentaires sur les rapaces d'ici à la fin 1997 et que 20 à 50 fiches supplémentaires sur des espèces (non encore déterminées) seront disponibles avant la fin de 1997. Elle fait observer que le Comité du manuel d'identification n'a pas de président et propose que ce point soit traité lorsque l'examen de cette question de l'ordre du jour sera repris, le 16 juin. Les délégations de la Suisse et du Royaume-Uni annoncent qu'elles proposeront des candidats.

La délégation de l'Espagne annonce que des données sont actuellement réunies dans son pays pour contribuer à l'identification des bois; elle demande aux Parties de soumettre des matériels pertinents. Son pays a récemment envoyé à toutes les Parties un manuel d'identification sur les coraux et les coquillages.

La délégation du Canada demande au Secrétariat s'il serait possible de coordonner les diverses activités de production de matériels d'identification pour éviter tout chevauchement et dans un souci de cohérence. Le Secrétariat répond qu'il examine la question et ajoute que le Canada a produit un excellent matériel d'identification et l'a fourni à toutes les Parties.

La délégation du Chili annonce qu'elle prépare des fiches de données sur les espèces inscrites aux Annexes de la Convention. La délégation du Mexique déclare qu'un manuel d'identification sur les oiseaux est disponible et qu'un manuel d'identification sur les mammifères est en préparation; la délégation de la Chine ajoute qu'un manuel est disponible en chinois; la délégation de l'Indonésie annonce la préparation d'un manuel d'identification sur les animaux; la délégation du Pérou annonce que la compilation d'un manuel sur les oiseaux est en cours et qu'un manuel sur les

crocodiles sera compilé prochainement. La délégation de l'Arabie saoudite demande au Secrétariat pourquoi son pays n'a pas encore reçu de manuel d'identification alors qu'il a adhéré à la Convention en 1996; le Secrétariat répond qu'il s'en préoccupera.

Concernant le paragraphe 25 du document Doc. 10.17, la délégation des Etats-Unis d'Amérique estime que les problèmes d'identification des essences forestières ne sont pas insurmontables – opinion partagée par la délégation de la Bolivie, qui constate qu'un travail important a été accompli par l'intermédiaire de l'Organisation internationale des bois tropicaux. La délégation des Etats-Unis d'Amérique offre au Secrétariat l'aide de l'*US Forest Products Laboratory* et de l'*US Fish and Wildlife Service*.

La délégation de la Suisse demande au Secrétariat où en sont les fiches de données sur *Ammotragus lervia* et d'autres Caprinae; le Secrétariat répond qu'il se renseignera et fera rapport au cours de la session.

4. Comité de la nomenclature

a) Rapport du Président

Le Président présente le document Doc. 10.18 et indique que le Comité a modifié deux paragraphes. Le paragraphe 8 est modifié comme suit: Le premier volume a été soumis à l'éditeur. Le deuxième volume sera soumis à l'éditeur dans les six mois. Au paragraphe 11, les deuxième et troisième phrases sont supprimées et la dernière est modifiée comme suit: Une référence au supplément (Sibley et Monroe, 1993) devrait être ajoutée au paragraphe correspondant de la résolution sur la nomenclature normalisée (document Doc. 10.77). Il se félicite d'avoir assuré la présidence du Comité au cours des dernières années et informe les participants que M. Marinus Hoogmoed lui succédera, M. Noel McGough assurant la co-présidence.

La délégation de la Suisse demande qu'une liste des membres bénévoles du Comité soit mise à disposition. Elle attire l'attention des Parties sur la résolution Conf. 9.1, qui prévoit un président et un vice-président pour les comités mais pas de co-président.

La délégation des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne, remercie le Président pour son rapport et pour les 18 années qu'il a consacrées au Comité.

La délégation du Pakistan se déclare préoccupée au sujet des sous-espèces d'*Ovis vignei* mentionnées dans le rapport. Elle affirme que celles du Pakistan ne sont pas gravement menacées et ne devraient donc pas être inscrites à l'Annexe I. Elle recommande l'inscription scindée des sous-espè-

ces d'*Ovis vignei*. Le Président répond que cette question est du ressort du Comité I.

VII Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Le Président annonce qu'à ce jour, 102 lettres de créance sur 103 ont été acceptées.

XIII Evolution de la Convention

Le Président annonce que le point XIII 2 de l'ordre du jour sera examiné ultérieurement.

1. Etude sur la façon d'améliorer l'efficacité de la Convention

a) Commentaires des Parties et d'organisations sur l'Etude

et

b) Examen des recommandations résultant de l'Etude

Le Secrétariat présente les documents Doc. 10.20, où sont formulés des commentaires sur le rapport préparé par *Environmental Resources Management* (ERM), et Doc. 10.21, où figurent les recommandations d'ERM.

La délégation de l'Afrique du Sud, au nom des pays de la *Southern Africa Development Community*, se déclare favorable aux Annexes 1 et 2 au document Doc. 10.20 et recommande aux Parties de ne pas accepter le rapport d'ERM. Elle recommande une évaluation indépendante de la Convention et demande que des études sur des espèces spécifiques soient menées par la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN.

La délégation du Canada recommande aux Parties d'accepter le rapport d'ERM et fait remarquer que certaines recommandations – comme celle sur l'amélioration de la synergie entre la CITES et d'autre conventions – sont déjà appliquées.

La délégation du Japon, appuyant l'orateur précédent, estime que le rapport pourrait contribuer à améliorer l'efficacité de la CITES. Elle note que des recommandations spécifiques ont été faites à la 37^e session du Comité permanent, en vue de l'application immédiate des recommandations formulées dans l'Etude. Elle souhaite des discussions plus approfondies sur la mise en oeuvre des recommandations découlant de la phase I de l'étude, et un mécanisme permettant de vérifier cette mise en oeuvre avant le début de la phase II. Elle suggère l'établissement d'un groupe de travail pour envisager la manière de procéder. Elle présente ensuite ses vues sur quatre des recommandations formulées dans le rapport: 1) concernant les principes fondamentaux, elle appuie l'idée d'une résolution sur l'utilisation durable; 2) concernant les questions scientifiques, elle recommande d'accélérer l'examen des Annexes pour vérifier que les espèces y sont correctement inscrites; 3) concernant les questions d'administration et d'application, elle estime qu'il serait difficile d'élaborer des lignes directrices sur les mesures internes plus strictes et signale que la Convention devrait tenir compte des discussions en cours au Comité sur le commerce et l'environnement, de l'Organisation mondiale du commerce; 4) concernant les questions institutionnelles, elle se déclare favorable à la poursuite du débat sur l'intérêt d'un plan stratégique pour la CITES. Elle termine son intervention en demandant une résolution sur l'application des recommandations compilées dans le document Doc. 10.21.

La délégation des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne, accueille favorablement le rapport mais estime que le principal objectif de l'étude n'a pas été atteint en raison de retards et faute de fonds disponibles. Elle appuie en particulier la recommandation relative à l'amélioration de la synergie entre la CITES et d'autres conventions.

La délégation de la Chine déclare que si la CITES est efficace, il y a encore des possibilités d'amélioration. Elle estime que la CITES devrait aborder la question de l'utilisation durable, que les mesures internes plus strictes prises par les pays développés peuvent avoir des conséquences négatives pour les pays en développement, que les grands mammifères reçoivent toujours une attention excessive dans le cadre de la CITES, et que les implications financières de la mise en oeuvre d'un plan stratégique pour le Secrétariat pourraient présenter des difficultés pour les pays en développement.

La délégation de l'Espagne appuie pleinement la délégation des Pays-Bas et fait d'autres commentaires d'intérêt général. Elle estime que l'étude n'a pas rempli son principal objectif: elle aurait dû être axée sur les domaines où la CITES a échoué; toutefois, il n'y a pas suffisamment d'informations pour pouvoir en tirer des conclusions fondées. Elle est par ailleurs préoccupée de ce que dans l'étude, l'évaluation de l'efficacité de la CITES pour des espèces spécifiques est inadéquate. Elle estime que certaines recommandations pourraient être utiles en ce qu'elles permettraient de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité de la Convention. Elle souligne la nécessité d'intégrer un plan financier dans le plan stratégique et se déclare préoccupée par l'absence de référence à l'utilisation des trois langues de la Convention, ou de recommandation à ce sujet. Elle souligne que cette question est directement liée à l'équité et à l'égalité, lesquelles sont mentionnées dans l'étude. Elle déplore l'absence d'interprétation simultanée dans les trois langues officielles dans diverses réunions et suggère que ce service soit assuré prioritairement au Comité du budget. Elle suggère également d'ajouter une recommandation sur la nécessité de garantir l'utilisation des trois langues de travail dans tous les organes délibérants de la CITES.

La délégation de la Norvège convient que l'étude constitue un bon point de départ mais qu'il est à présent nécessaire d'établir un mécanisme de suivi. Elle souligne que plusieurs propositions concrètes ont déjà été faites, ainsi que des recommandations valables, comme celle sur la coopération avec d'autres conventions. Elle suggère la préparation d'un plan stratégique, non seulement pour le Secrétariat mais aussi pour la Convention dans son ensemble. Elle convient de la nécessité d'élaborer un plan financier faisant partie intégrante du plan stratégique et demande si le Fonds pour l'environnement mondial pourrait être utilisé à cet effet, comme il l'a été pour la Convention sur la diversité biologique. Elle souligne également que les pays développés sont tenus de contribuer financièrement à l'amélioration de l'efficacité de la CITES.

L'observateur de l'Islande souligne que pour obtenir des ressources, il importe que les méthodes de travail permettent de trouver des solutions régionales respectant les normes de l'utilisation durable. Il se déclare également préoccupé de ce que le petit rorqual, abondant dans les eaux islandaises, a été inscrit à l'Annexe I sans en remplir les critères

d'inscription; il fait observer que l'abondance des mammifères marins a des effets importants sur les stocks de poissons.

La délégation du Royaume-Uni se déclare impressionnée par le rapport, d'autant plus que le délai imparti était très court. Elle fait observer que 50% des Parties ont répondu au questionnaire d'ERM mais elle est déçue de constater que 50% ne l'ont pas fait. Il ressort de ce rapport que la Convention est sur la bonne voie mais doit devenir encore plus efficace. La délégation du Royaume-Uni appuie vivement l'élaboration d'un plan d'action en ce sens.

La délégation de l'Arabie saoudite souligne que la CITES ne peut pas traiter tous les problèmes de conservation et que certains peuvent l'être par des instruments tels que la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

La délégation du Gabon est satisfaite du rapport mais appuie la délégation de l'Espagne en ce qui concerne le problème des langues, ajoutant que les documents arrivent parfois très tard et uniquement en anglais.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique partage l'opinion des délégations du Canada et du Royaume-Uni et juge positif qu'un certain nombre de documents préparés pour la session sont fondés sur les résultats de l'étude. D'autres orateurs ayant mentionné la possibilité d'entamer une phase II, elle estime que comme aucune offre financière n'a été faite à ce jour par une Partie ou un donateur, y consacrer du temps serait une erreur.

L'observateur de l'UICN note que le rapport contient quelques recommandations utiles mais regrette, par exemple, qu'il soit essentiellement un «recueil d'opinions» plutôt qu'une évaluation de l'efficacité de la Convention et que des recommandations fondamentales n'aient pas été formulées, notamment concernant l'obligation de faire la preuve, conformément à l'Article IV de la Convention, que le commerce ne nuira pas à l'espèce considérée.

Le Président résume les débats, notant que certaines Parties ne sont pas satisfaites par le rapport tandis que d'autres estiment qu'il est adéquat. Il prend également note des commentaires de la délégation des Etats-Unis d'Amérique concernant les répercussions financières de la mise en route d'une phase II et appuie la proposition de la délégation du Japon d'établir un groupe de travail à ce sujet. Il demande au Bureau de mettre au point le fonctionnement du groupe de travail et de faire rapport à la prochaine séance plénière. Le Président demande au groupe de travail de traiter également les documents Doc. 10.22 et Doc. 10.23.

Le Président invite plusieurs représentants d'organisations à prendre la parole.

L'observateur de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) explique le rôle de son organisation, en particulier dans la répression des fraudes, et souligne l'importance d'une coopération permanente avec la CITES en matière de sensibilisation, de formation et d'échange d'informations. A cette fin, l'OMD organisera en octobre 1997 un groupe de travail qui s'inspirera des concepts actuellement appliqués par la CITES.

Un porte-parole du Forum mondial sur la diversité biologique, se référant à la déclaration de la 7^e

session du Forum, tenue du 6 au 8 juin 1997, énumère les trois thèmes traités en atelier: «exportation non préjudiciable et utilisation durable»; «gestion communautaire des ressources» et «accès aux ressources végétales». Il note l'importance de la sensibilisation au niveau local et la nécessité que les gouvernements fassent participer les collectivités locales aux décisions touchant à la CITES et à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le Forum appuie pleinement le protocole d'accord entre la CDB et la CITES.

Le Coordonnateur de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) définit le cadre de cette Convention et ses relations avec la CITES. Il souligne que plusieurs espèces sont inscrites aux Annexes de la CITES et à celles de la CMS, notamment les tortues marines, certains cétacés et un certain nombre d'oiseaux. Il note que les excellentes relations de travail entre les secrétariats de la CMS, de la CITES et de la CDB rendent superflu un protocole d'accord officiel entre la CITES et la CMS.

Le Secrétaire exécutif de la CDB décrit le cadre de cet instrument, qui poursuit trois grands objectifs: la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Il rappelle l'importance de la coopération entre le Secrétariat de la CITES et celui de la CDB et annonce avec satisfaction que la Conférence des Parties à la CDB a approuvé le protocole d'accord avec la CITES. Il invite la CITES à présenter les résultats pertinents de la présente session à la prochaine réunion technique de la CDB et, directement, à la prochaine session de la Conférence des Parties à la CDB.

La délégation du Sénégal fait rapport sur la deuxième réunion du Dialogue entre les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, tenue les 5 et 6 juin 1997 à Darwendale, Zimbabwe. Cette réunion a traité de sujets tels que les stocks d'ivoire et le commerce illicite, le suivi des répercussions des décisions de la CITES, l'application des lois et la lutte contre la fraude, et les propositions soumises à la 10^e session de la Conférence des Parties. Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont exprimé leur détermination à maintenir la solidarité régionale et à prendre ensemble des mesures de gestion concrètes pour cette espèce. Les participants au dialogue ont estimé généralement que les propositions d'amendement étaient bien documentées, préparées et présentées, et que la gestion de l'éléphant d'Afrique a besoin d'idées nouvelles, d'abord expérimentées avant d'être pleinement mises en oeuvre. Ils ont aussi mentionné les mécanismes financiers et l'importance de veiller à ce que la conservation ne porte pas préjudice aux communautés locales.

XIV Interprétation et application de la Convention

1. Examen des résolutions de la Conférence des Parties

a) Regroupement des résolutions valides

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.24 et constate qu'aucun changement au projet de document n'a été proposé. La délégation du Japon demande que le Secrétariat sollicite les commentaires des Parties, révise le document en conséquence après la session, et le soumette à la 11^e session de la Conférence des Parties. La délégation de l'Australie a des critiques à formuler con-

cernant l'Annexe 2 au document Doc. 10.24 sur l'élevage en ranch et le commerce des spécimens élevés en ranch, ajoutant que la plupart ont trait à la forme et pourront être discutées après la séance. Le Secrétariat précise que seule l'Annexe 1 au document Doc. 10.24 doit être remaniée et que l'Annexe 2 est acceptable sous réserve des modifications proposées par la délégation de l'Australie. En l'absence d'objections, le Président

décide qu'il en sera fait ainsi et déclare l'Annexe 2 adoptée sous réserve de modifications mineures.

b) Index des résolutions de la Conférence des Parties

Le Secrétariat précise que le document Doc. 10.25 est communiqué à titre d'information et ne sera pas discuté.

Après quelques annonces, la séance est levée à 17 h 10.

Plen. 10.4 (Rev.)

Quatrième séance: 16 juin 1997: 9 h 20 – 10 h 15

Président: T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Secrétariat: I. Topkov
J. Armstrong
PNUE: P. Chabeda
Rapporteurs: D. Callister
L. Collins

Le Président demande s'il y a des commentaires sur les documents Plen. 10.1 et Plen. 10.2. Les commentaires reçus sont transmis aux rapporteurs pour révision ultérieure.

IX Questions relatives au Comité permanent

2. Représentation régionale

et

XII Rapports et recommandations des Comités

1. Comité pour les animaux

et

2. Comité pour les plantes

b) Représentation régionale

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.7. La délégation du Chili propose de former un groupe de travail chargé de l'examiner et suggère d'étendre la discussion à d'autres questions telles que les lignes directrices relatives aux échanges d'informations entre les représentants régionaux et les Etats de leurs régions. La délégation de la Colombie appuie la proposition de constitution d'un groupe de travail. La délégation du Zimbabwe estime que la communication entre les représentants régionaux et les Etats est une question qui devrait être réglée dans la région. La délégation du Royaume-Uni

partage cette opinion, en indiquant toutefois qu'elle soutient l'idée d'un groupe de travail pour examiner le document Doc. 10.7. La délégation du Zimbabwe fait observer que le groupe de travail chargé d'examiner les recommandations résultant de l'Etude sur la façon d'améliorer l'efficacité de la Convention [Point XIII 1 b)] traite de questions similaires et doute de la nécessité d'établir un nouveau groupe de travail.

La délégation du Venezuela indique qu'elle préside un groupe de travail de la région Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes sur des questions du même ordre, et propose d'assurer la coordination avec le groupe de travail proposé. Il est convenu qu'un groupe de travail présidé par la délégation du Chili sera établi.

IX Questions relatives au Comité permanent

3. Election de nouveaux membres régionaux et membres régionaux suppléants

La liste suivante des membres régionaux et des membres régionaux suppléants du Comité permanent est communiquée:

The regional and alternate members of the Standing Committee were announced as follows:

Comité permanent

Région	Représentant	Suppléant
Afrique	Burkina Faso Namibie Soudan	Tunisie Afrique du Sud République-Unie de Tanzanie
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	Panama Argentine	Equateur Sainte-Lucie
Amérique du Nord	Mexique	Etats-Unis d'Amérique
Asie	Japon Arabie saoudite	Pakistan Indonésie
Europe	Décision en attente	
Océanie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Nouvelle-Zélande

XIV Interprétation et application de la Convention

3. Amendement de la résolution Conf. 9.1, Constitution des comités

Reconnaissant l'absence de consensus sur le document Doc. 10.27 (Rev.), la délégation des Etats-Unis d'Amérique le retire. Elle demande toutefois que la discussion se poursuive dans le cadre des régions et au sein du Comité permanent d'ici à la 11^e session de la Conférence des Parties.

XII Rapports et recommandations des Comités

1. Comité pour les animaux

c) Election de nouveaux membres régionaux et membres régionaux suppléants

La liste suivante des membres régionaux et des membres régionaux suppléants du Comité pour les animaux est communiquée:

Comité pour les animaux

Région	Représentant	Suppléant
Afrique	Cameroun République-Unie de Tanzanie	Zimbabwe Togo
Les noms seront communiqués ultérieurement		
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	Mirna Quero de Peña (Venezuela) Oscar Lara (Guatemala)	Roberto Ramos Tangarona (Cuba) Sixto Inchaustegui (République dominicaine)
Asie	C.H. Giam (Singapour) Tonny Soehartono (Indonésie)	M. Muzammel Hussain (Bangladesh) P.W. Seneviratne (Sri Lanka)
Amérique du Nord	Susan Lieberman (Etats-Unis d'Amérique)	Charles Dauphiné (Canada)
Europe	Décision en attente	
Océanie	Australie	Nouvelle-Zélande
Les noms seront communiqués ultérieurement		

2. Comité pour les plantes

c) Election de nouveaux membres régionaux et membres régionaux suppléants

La liste suivante des membres régionaux et des membres régionaux suppléants du Comité pour les plantes est communiquée:

Comité pour les plantes

Région	Représentant	Suppléant
Afrique	Maroc Malawi	Burundi Afrique du Sud
Les noms seront communiqués ultérieurement		
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	Lúcia Helena de Oliveira (Brésil) Dora Mora de Retana (Costa Rica)	Fátima Mereles (Paraguay) Suriname – le nom sera communiqué ultérieurement
Amérique du Nord	Bertrand von Arx (Canada)	Carlos Llorens (Mexique)
Asie	Zulmukshar Shaari (Malaisie) Hong De-Yuan (Chine)	Wichar Thitiprasert (Thaïlande) Dwiatmo Siswomartono (Indonésie)
Europe	Décision en attente	
Océanie	Australie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Les noms seront communiqués ultérieurement		

3. Comité du Manuel d'identification

La délégation de la Suisse annonce que le Président et le Vice-Président du Comité du Manuel d'identification seront respectivement Mme Ruth Landolt (Suisse) et M. Chris Schürman (Pays-Bas).

4. Comité de la nomenclature

Le Secrétaire général informe les participants que M. Marinus Hoegmoed, des Pays-Bas, a été nommé Président du Comité de la nomenclature.

XIII Evolution de la Convention

2. Relations entre la CITES le PNUE

Les délégations du Royaume-Uni et de l'Argentine présentent les documents Doc. 10.23 et Doc. 10.23.1. La délégation des Etats-Unis d'Amérique félicite le groupe de travail qui a examiné cette question; elle appuie vivement le document Doc. 10.23.1 et attend avec impatience qu'il soit adopté et signé. Ces sentiments sont partagés par les délégations du Japon et de l'Espagne. Le document Doc. 10.23.1 est adopté par acclamation.

Après une annonce interne du Président du Comité du budget, la séance est levée à 10 h 15.

Plen. 10.5 (Rev.)

Cinquième séance: 19 juin 1997: 11 h 40 – 12 h 10

Président: T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Secrétariat: I. Topkov
J. Armstrong
PNUE: P. Chabeda
Rapporteurs: J. Caldwell
J. Gray

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

1. Rapport financier pour 1994, 1995 et 1996
2. Dépenses prévues pour 1997
3. Budget pour 1998-2000 et plan à moyen terme pour 1998-2002

et

4. Financement externe

Le Président demande au Président du Comité II de faire rapport sur les discussions concernant ce point de l'ordre du jour. Résumant ces discussions, le Président du Comité II annonce que les recommandations du Comité du budget formulées dans le document Com. 10.10 ont été approuvées; le Comité II a choisi de financer l'augmentation du budget de 8,66% par une augmentation de 5% des contributions ordinaires des Parties et par un prélèvement sur les fonds d'affectation spéciale pour les 3,66% restants.

La délégation du Venezuela demande si le financement de la confirmation des permis, qu'elle estime vitale pour le fonctionnement de la Convention, est considéré comme une priorité dans les dépenses; elle souhaite que le débat sur les priorités de financement des nouvelles lignes budgétaires soit rouvert. Les délégations de l'Argentine, de la France, du Panama et

de la République dominicaine appuient la délégation du Venezuela. Celle de la France souligne l'importance de la lutte contre la fraude. Elle estime qu'en conséquence, l'Unité chargée de la lutte contre la fraude, composée essentiellement de fonctionnaires mis à la disposition du Secrétariat par certaines Parties – ce qui lui confère un caractère précaire – devrait être renforcée par la nomination d'un assistant qui traiterait, entre autres choses, de la confirmation des permis. En outre, les délégations d'Israël et de l'Italie soulignent la nécessité d'engager du personnel supplémentaire, non sans répercussions budgétaires, notamment en raison du transfert de populations d'éléphants d'Afrique à l'Annexe II. La délégation de la Colombie estime qu'il conviendrait de mettre l'accent sur les activités de renforcement des capacités et sur l'adoption de mécanismes d'information plus efficaces, en particulier la communication bilatérale entre les Parties, avant de créer de nouveaux postes au Secrétariat, d'autant plus que les moyens financiers sont insuffisants pour répondre aux besoins de la Convention et du Secrétariat. Soulevant une question de procédure, la délégation des Etats-Unis d'Amérique fait observer qu'il n'y a pas eu de motion concernant la reprise du débat sur ces questions. Le Président en convient mais déclare qu'il autorise les délégations à faire encore quelques brefs commentaires.

La séance est levée à 12 h 10.

Sixième séance: 19 juin 1997: 14 h 10 – 17 h 5

Président:	T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong J. Barzdo O. Menghi
PNUE:	R. Olembo
Rapporteurs:	D. Callister L. Collins M. Groves T. Inskipp

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget 1998-2000 et plan à moyen terme 1998-2002

Le Président du Comité du budget présente les documents Com. 10.10 et Com. 10.31. Il explique que les frais d'interprétation et de traduction sont inclus dans le budget de fonctionnement, ainsi qu'il apparaît au paragraphe 28 d) ii) du document Com. 10.10. Il indique aussi que les priorités concernant les fonds supplémentaires, en particulier ceux destinés à la lutte contre la fraude, dont il est question dans le document Com. 10.31, couvrent toutes les questions, y compris la confirmation des permis. Deux amendements sont apportés au document Com. 10.31: au septième paragraphe du dispositif, supprimer «à la traduction et à l'interprétation»; à la fin du dispositif du projet de résolution, ajouter: à l'exception de l'alinéa g). Le document Com. 10.10 est adopté et le document 10.31 est adopté tel qu'amendé.

XIII Evolution de la Convention

1. Comment améliorer l'efficacité de la Convention

La délégation du Royaume-Uni, qui a présidé le groupe de travail sur cette question, présente les documents Com. 10.25, Com. 10.26 et Com. 10.27. Le document Com. 10.26 est amendé comme suit: sous «Recommandation 3C», dans la colonne «Plans d'action», ajouter: Le Secrétariat s'attachera à améliorer ses documents d'information pour que le public comprenne mieux l'effet positif de l'inscription d'espèces à l'Annexe II sur l'utilisation durable de toutes les espèces concernées. Sous la recommandation 5F, dans la colonne «Plan d'action», ajouter: Toutes les Parties sont instamment priées d'inviter leurs autorités douanières et policières à coopérer avec le Groupe de travail de l'Organisation mondiale des douanes sur l'application de la CITES, et modifier le rang de priorité de cette recommandation, de «Moyen» à Elevé.

Les documents Com. 10.25, Com. 10.26 tel qu'amendé, et Com. 10.27, sont adoptés.

IX Questions relatives au Comité permanent

2. Représentation régionale

La délégation du Chili présente le document Com. 10.38. N'ayant pas été consultée, la délégation du Royaume-Uni, au nom de la région européenne, demande que l'examen des documents Doc. 10.70 et Com. 10.38 soit reporté. Le Président l'accepte.

Le Président du Comité II présente les résultats des délibérations de son Comité, pour adoption.

XIV Interprétation et application de la Convention

2. Rapport sur les rapports nationaux établis en application de l'Article VIII, paragraphe 7 a), de la Convention

Les documents Doc. 10.26 et Com. 10.23 sont adoptés.

3. Amendement de la résolution Conf. 9.1, Constitution des comités

Le document Doc. 10.27 (Rev.) a été retiré par la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

4. Mise en oeuvre de la Convention

a) Examen d'infractions présumées et d'autres problèmes d'application de la Convention

Le document Com. 10.7 (Rev.) est adopté.

b) Groupe de travail sur le commerce illicite de spécimens CITES

Le document Doc. 10.29 a été rejeté par le Comité II. Cette décision est confirmée.

c) Inspection des envois de faune et de flore sauvages

Le document Com. 10.6 est adopté.

5. Lois nationales d'application de la Convention

Le document Com. 10.5 est adopté.

6. Formation

Le document Doc. 10.32 est adopté; le Secrétariat en général, et Jean-Patrick Le Duc en particulier, sont remerciés pour leurs activités.

7. Application de la Convention dans les petits Etats insulaires en développement

Le document Com. 10.9 est adopté.

8. Relations avec la Commission baleinière internationale

Le document Doc. 10.34 (Rev.) Annexe a été rejeté par le Comité II. Cette décision est confirmée.

9. Révision de la résolution Conf. 9.3, Permis et certificats

Le document Com. 10.24 est adopté.

11. Interprétation de l'Article XIV, paragraphe 1

Le document Doc. 10.37 a été retiré.

12. Révision de la définition de l'expression «fins principalement commerciales»

Les documents Doc. 10.38 et Doc. 10.38.1 (Rev.) ont été retirés.

13. Critères pour délivrer les permis d'exportation conformément à l'Article V, paragraphe 2

- Le document Doc. 10.39 est adopté, notamment la recommandation qu'il contient.
14. Commerce illicite de viande de baleine
Le document Com. 10.22 (Rev.) est adopté.
 15. Commerce illicite de spécimens d'ours
Le document Com. 10.13 est adopté.
 17. Commerce des spécimens de tigre
Le document Com. 10.36 est adopté.
 18. Commerce des spécimens de l'éléphant d'Afrique
 - c) Les stocks d'ivoire
Le document Doc. 10.46 est adopté.
 19. Commerce et conservation des rhinocéros
 - a) Application de la résolution Conf. 9.14
Le document Doc. 10.47 est adopté tel qu'amendé.
 - b) Commerce de rhinocéros vivants provenant d'Afrique du Sud
Le document Doc. 10.48 est adopté.
 23. Commerce des spécimens végétaux
 - a) Application de la Convention aux espèces produisant du bois
Les documents Com. 10.18, Com. 10.19, Com. 10.20 et Com. 10.21 (Rev.), qui résultent de l'examen du document Doc. 10.52, sont adoptés, ainsi que l'Annexe 3 du document Doc. 10.52 .
 - b) Amendement de la définition de l'expression «reproduites artificiellement»
Le document Doc. 10.53 (Rev.) Annexe est adopté.
 25. Ventes d'articles d'espèces de l'Annexe I aux touristes dans les aéroports et les ports internationaux et aux frontières
Le document Com. 10.14 est adopté.
 26. Commerce des spécimens des espèces transférées à l'Annexe II sous réserve de quotas d'exportation annuels
Il est pris acte du document Doc. 10.58.
 30. Utilisation des stocks de spécimens morts d'espèces de l'Annexe I
Le document Doc. 10.62 a été retiré.
 32. Système universel d'étiquetage pour l'identification des peaux de crocodiliens
Le document Com. 10.17 est adopté.
 34. Application de l'Article VII, paragraphe 2: spécimens pré-Convention
Le document Doc. 10.66 a été retiré.
 35. Elevage en captivité
 - a) Application de l'Article VII, paragraphes 4 et 5
Les documents Com. 10.29 (Rev.) et Com. 10.30 (Rev.) sont adoptés.
 37. Envois couverts par des carnets douaniers
Le document Com. 10.28 est adopté.
 38. Passages transfrontaliers fréquents d'animaux vivants appartenant à des particuliers
Le document Com. 10.39 est adopté.
 39. Animaux vivants de cirques itinérants
Le document Doc. 10.74 Annexe (Rev.) est adopté.
 41. Désignation des autorités scientifiques
Le document Doc. 10.76 Annexe est adopté tel qu'amendé.
 44. Les médecines traditionnelles et la CITES
Le document Com. 10.37 est adopté.
 45. Financement de la conservation de la biodiversité et développement de l'utilisation durable des ressources naturelles
Les documents Doc. 10.81 et Doc. 10.81.1 ont été rejetés par le Comité II. Cette décision est confirmée.
 46. Elaboration d'une Stratégie de gestion de l'information
Le Président du Comité II présente le document Doc. 10.82, faisant remarquer que la région choisie pour y tenir l'atelier est l'Afrique et que la phase I sera financée par le fonds d'affectation spéciale. Le document est adopté.
- Le Président du Comité I présente les résultats des délibérations de son Comité, pour adoption.
10. Interprétation de l'Article II, paragraphe 2 b), et de l'Article IV, paragraphe 3
Le document Doc. 10.36 a été retiré.
 16. Exportation de trophées de chasse et de peaux de léopards
Le document Doc. 10.42, y compris les éclaircissements sur le traitement des quotas [formulés dans le Doc. 10.42.1 (note du Secrétariat)], est adopté.
 18. Commerce des spécimens de l'éléphant d'Afrique
Les documents Com. 10.34 et Com. 10.35 sont adoptés.
 - a) Révision de la résolution Conf. 9.16
Les documents Doc. 10.44, Doc. 10.44.2 et Doc. 10.44.3 sont adoptés. Le document Doc. 10.44.1 a été retiré.
 - b) Révision de la résolution Conf. 7.9
Le document Doc. 10.45 est adopté tel qu'amendé.
 20. Exportation des tissus en laine de vigogne
Le document Com. 10.11 est adopté.
 21. Conservation des salanganes du genre *Collocalia* dont les nids sont comestibles
Il est pris note du document Doc. 10.50 tel qu'amendé.
 22. Situation biologique et commerciale des requins
Le document Com. 10.2 (Rev.) est adopté.
 23. Commerce des spécimens végétaux
 - c) Utilisation des plantes vivantes confisquées appartenant à des espèces inscrites aux annexes
Les Annexes 1, 2, 3 et 4 du document Doc. 10.54 sont adoptées.
 24. Commerce important d'espèces inscrites à l'Annexe II
 - a) Animaux
Il est pris note du document Doc. 10.55.
 - b) Plantes
Les Annexes 1, 2 et 3 du document Doc. 10.56 sont adoptées, avec instruction au Comité pour les plantes d'établir les priorités en fonction du budget.
 27. Commerce des espèces exotiques
Le Président du Comité I signale qu'un projet de décision, fondé sur une transcription fidèle des recom-

- mandations figurant au document Doc. 10.59, a été préparé mais n'a pas encore été distribué [document Com. 10.32 (note du Secrétariat)]. Le projet de décision est adopté.
28. Constitution d'un groupe de travail sur les poissons de mer
Le document Com. 10.3 a été rejeté par le Comité I. Cette décision est confirmée.
29. Justification scientifique des quotas d'exportation nationaux
Le document Doc. 10.61 a été retiré.
31. Révision de la résolution regroupée sur l'élevage en ranch et le commerce des spécimens élevés en ranch
Le document Doc. 10.63 est renvoyé au Comité pour les animaux.
33. Identification des coraux et rapports sur leur commerce
Le document Doc. 10.65 a été retiré.
35. Elevage en captivité
b) Propositions d'enregistrement du premier établissement d'élevage en captivité, à des fins commerciales, d'espèces animales inscrites à l'Annexe I
La proposition présentée par la délégation de l'Allemagne dans le document Doc. 10.69 a été rejetée par le Comité I. Cette décision est confirmée. La proposition du Honduras est adoptée.
36. Les hybrides
a) Amendement de la résolution Conf. 2.13
Les documents Doc. 10.70.1 et Com. 10.8 (Rev.) sont adoptés.
b) Réglementation du commerce des hybrides d'animaux
Le document Doc. 10.71 a été retiré.
40. Transport des animaux vivants
Le document Com. 10.1 est adopté. L'observateur de l'Association du transport aérien internationale (IATA) remercie le Secrétariat et les Parties pour leur contribution à la Réglementation IATA du transport des animaux vivants. Il indique que des copies gratuites de la Réglementation seront fournies aux Parties qui ont des difficultés à les obtenir. Il demande au Secrétariat de tenir l'IATA informée des problèmes liés au transport des animaux vivants afin que des orientations puissent être fournies aux membres de l'IATA.
42. Nomenclature normalisée
et
XII Rapports et recommandations des comités
4. Comité de la nomenclature
b) Recommandations du Comité
Les documents Doc. 10.19 et Com. 10.15 sont adoptés.
- XIV Interprétation et application de la Convention
43. Information sur le statut des populations d'Ovis vignei et sur les menaces pesant sur l'espèce
Il est pris acte du document Doc. 10.78 (Rev.); le document Com. 10.16 est adopté.
47. Inscription des taxons supérieurs

- Le document Com. 10.4 est adopté, en remarquant qu'il renvoie à l'inscription scindée aux Annexes de populations géographiquement isolées.
48. Propositions concernant les quotas d'exportation de spécimens d'espèces de l'Annexe I
Le document Doc. 10.84 est adopté tel qu'amendé.
- XV Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II
1. Propositions soumises au titre de la résolution sur l'élevage en ranch
Les trois propositions soumises dans le document Doc. 10.86 sont adoptées.
2. Propositions découlant des examens périodiques du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes
Les propositions contenues dans le document Doc. 10.87 sont adoptées, la proposition Prop. 10.13 étant amendée par le remplacement de «Sert à désigner les racines et les spécimens identifiables comme étant des morceaux de racines» par Sert à désigner des racines entières ou tranchées, les parties de racines, à l'exception des parties transformées et de leurs produits, tels que poudres, pilules, extraits, toniques, tisanes et autres préparations.
3. Propositions concernant les quotas d'exportation de spécimens d'espèces des Annexes I ou II
La proposition Prop. 10.15, énoncée dans le document Doc. 10.88, a été retirée; la proposition Prop. 10.16 est adoptée.
4. Autres propositions
Le Président du Comité I présente le document Doc. 10.89 (Rev.). Les propositions suivantes sont adoptées: Prop. 10.17, 10.30, 10.31, 10.32, 10.35, 10.38, 10.42, 10.49, 10.50, 10.51, 10.52, 10.53, 10.54, 10.55, 10.56 et 10.58.
Les propositions Prop. 10.19, 10.20, 10.21, 10.22, 10.24, 10.25, 10.45, 10.46 et 10.59 ont été rejetées par le Comité I. Cette décision est confirmée.
Les propositions suivantes ont été retirées: Prop. 10.23, 10.34, 10.36, 10.37, 10.39, 10.40, 10.41, 10.43, 10.44, 10.48 et 10.57.
Les propositions Prop. 10.18, 10.29 et 10.33 sont adoptées telles qu'amendées.
Les propositions Prop. 10.25, 10.26 et 10.27 sont adoptées telles qu'amendées par le document Com. 10.33. Concernant la proposition Prop. 10.26, la délégation de la Namibie fait remarquer que l'expression à des fins non commerciales doit être ajoutée après «vivants» dans le document Com. 10.33, alinéa ii), dans la partie concernant la Namibie, conformément à la proposition originale. Il est pris note de cette correction.
La délégation de l'Afrique du Sud, appuyée par la délégation de la Zambie, demande la réouverture du débat sur la proposition Prop. 10.28. Un nombre suffisant de Parties appuient la réouverture du débat; la proposition est soumise à un vote à bulletins secrets. Elle est rejetée par 50 voix contre 48.
La délégation de l'Allemagne, appuyée par la délégation des Pays-Bas, demande la réouverture du débat sur la proposition Prop. 10.47. Un nombre suffisant de Parties appuient la réouverture du débat; la proposition est mise aux voix et adoptée par 48 voix contre 3.
La délégation de Cuba, appuyée par la délégation du Venezuela, demande la réouverture du débat sur la proposition Prop. 10.60 car elle souhaite présenter un

amendement qu'elle n'a pas pu présenter au Comité I. Un nombre suffisant de Parties appuient la réouverture du débat; la délégation des Bahamas demande que la proposition soit soumise à un vote à bulletins secrets.

Le Président ajourne le débat jusqu'à la séance suivante.

La séance est levée à 17 h 5.

Septième séance: 20 juin 1997: 9 h 10 – 13 heures

Président:	T.J. Jokonya (Zimbabwe)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong O. Menghi
PNUE:	R. Olembó P. Chabeda
Rapporteurs:	J. Boddens-Hosang D. Callister L. Collins K. Cook

XV Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II

4. Autres propositions

Au sujet de la proposition Prop. 10.60, le Président indique que le Bureau s'est réuni et a décidé que la délégation de Cuba pouvait présenter son amendement. En réponse aux préoccupations exprimées par les délégations des Bahamas et d'Israël quant au fait qu'aucun amendement n'a circulé, le Président déclare que d'après le Bureau, cela n'était pas nécessaire. Ces délégations retirent leur objection et la délégation de Cuba présente l'amendement suivant:

«b) Un quota d'exportation zéro pour les carapaces obtenues à la suite de prélèvements traditionnels ou du programme expérimental d'élevage en ranch. Ce quota sera examiné lors de la CdP11.»

La délégation de Cuba déclare que si la tortue à écailles était transférée à l'Annexe II, une part déterminée, d'au moins 10%, des recettes générées par le stock serait affectée à une étude réalisée en collaboration avec les autres pays de la région, et que le nombre d'oeufs prélevés pour l'élevage en ranch expérimental serait réduit de 50%.

Les délégations de la Colombie, du Japon, du Panama, du Suriname et du Venezuela s'expriment en faveur de l'amendement proposé et font observer que la coopération régionale est un élément positif.

En réponse à une demande de la délégation du Chili concernant les pays de la région qui seraient impliqués dans une étude régionale, la délégation de Cuba indique Antigua-et-Barbuda, la Dominique, le Guyana, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

La délégation du Mexique se déclare opposée à la proposition amendée de Cuba, notant que le Mexique a la plus grande population de tortues à écailles de la région. Elle s'étonne que son pays n'ait pas été inclus dans cette coopération régionale. Les délégations de l'Arabie saoudite et de l'Inde s'expriment elles aussi contre la proposition amendée, notant, de même que la délégation d'Israël, que l'espèce est considérée comme en danger par la Convention de Bonn. La délégation des Bahamas, elle aussi opposée à la proposition, note que l'espèce est menacée dans toute la région des Caraïbes et qu'elle ne bénéficie pas d'un plan de gestion régional. Elle note également que si la délégation de Cuba a déclaré que des consultations régionales ont eu lieu, son pays n'a pas été consulté.

La délégation de Cuba demande un vote à bulletins secrets et obtient l'appui nécessaire. La proposition est rejetée par 55 voix pour et 49 contre.

Le Président du Comité I soumet les résultats des travaux du Comité pour approbation en séance plénière. Les propositions Prop. 10.70, 10.71, 10.72 et 10.74 sont adoptées.

Les propositions Prop. 10.65, 10.67, 10.68, 10.73 et 10.75 sont adoptées telles qu'amendées. Le projet de résolution présenté dans le document Com. 10.40, sur la conservation des esturgeons (*Acipenseriformes*), lié à la proposition Prop. 10.65, est adopté.

Les propositions Prop. 10.63 et 10.64 ont été retirées.

Les propositions Prop. 10.61, 10.62 et 10.66 ont été rejetées par le Comité I. Cette décision est confirmée.

La proposition Prop. 10.69, précédemment rejetée par le Comité I, est présentée et donne lieu à plusieurs interventions. La délégation des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations de la Bolivie, de la Colombie, du Honduras et du Paraguay, demande que la question soit reportée à la fin de l'ordre du jour pour permettre la poursuite du dialogue. La délégation du Cameroun estime que la poursuite de la discussion n'est pas nécessaire et, appuyée par les délégations du Belize et de la Malaisie, elle demande un vote immédiat à bulletins secrets. La délégation de la Hongrie propose que le débat soit rouvert et que le vote ait lieu après. A mains levées, il est décidé que l'examen de la proposition Prop 10.69 est reporté de quelques minutes. Les délégations intéressées sont priées d'envoyer leurs représentants participer à la discussion sur cette question à l'extérieur de la salle.

A la reprise de la discussion, la délégation des Etats-Unis d'Amérique annonce un consensus sur la manière de traiter cette question et indique si ces modalités étaient acceptées, il ne serait pas nécessaire de rouvrir le débat. Elle indique que la délégation du Brésil présentera ces modalités. La délégation du Brésil déclare que son pays continuera d'appliquer des mesures de conservation pour *Swietenia macrophylla* et qu'il inscrira sa population de cette espèce à l'Annexe III; elle demande aux autres Parties de faire de même. Elle déclare que dans le cadre du Traité amazonien de coopération – tout en reconnaissant l'importance d'autres Etats de l'aire de répartition et des pays d'importation – un groupe de travail sur *Swietenia macrophylla* devrait être établi pour les prochains 18 mois. Ce groupe discuterait de la conservation de *Swietenia macrophylla* et établirait un rapport assorti de recommandations en vue de parvenir à un commerce international durable de cette espèce.

Les délégations du Belize, de la Bolivie, du Cameroun, du Chili, de la Colombie, du Honduras, du Mexique et des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, appuient cette démarche axée sur la coopération. Les

délégations de la Bolivie et du Mexique déclarent que leurs pays ont eux aussi l'intention d'inscrire leur population de *Swietenia macrophylla* à l'Annexe III. La délégation du Honduras souligne la nécessité que tous les États de l'aire de répartition participent au groupe de travail. La délégation des États-Unis d'Amérique déclare que les principaux importateurs et les organisations ayant une expertise dans ce domaine participeront au groupe de travail, et que celui-ci terminera son rapport à temps pour qu'il soit examiné, s'il y a lieu, à la 11^e session de la Conférence des Parties. Elle note que cet engagement laisse ouverte la possibilité de progrès réels dans la conservation de cette espèce. Le Président se félicite de ces développements constructifs. Le rejet de la proposition par le Comité I est confirmé.

IX Questions relatives au Comité permanent

2. Représentation régionale

La délégation du Chili présente le document Com. 10.38, qui est adopté.

La délégation du Royaume-Uni présente le document Doc. 10.7.1, qui est adopté par consensus.

La délégation de la Fédération de Russie, au nom de la région européenne, annonce que les membres régionaux du Comité permanent et leurs suppléants sont:

Membre	Suppléant
Italie Fédération de Russie Royaume-Uni	République tchèque Bulgarie France

XII Rapports et recommandations des comités

1. Comité pour les animaux

c) Election de nouveaux membres régionaux et membres régionaux suppléants

Membre	Suppléant
<u>Europe</u> – M. Hoogmoed (Pays-Bas) – K. Rodics (Hongrie)	– T. Tew (Royaume-Uni) – O. Bistrom (Finlande)
<u>Océanie</u> – H. Jenkins (Australie)	– R. Hay (Nouvelle-Zélande)

2. Comité pour les plantes

c) Election de nouveaux membres régionaux et membres régionaux suppléants

Membre	Suppléant
<u>Amérique centrale et du Sud et Caraïbes</u>	– M. Werkhoven (Suriname)
<u>Europe</u> – M. Clemente (Espagne) – J. de Koning (Pays-Bas)	– D. Supthut (Suisse) – H. Werblan-Jakubiec (Pologne)
<u>Océanie</u> – G. Leach (Australie)	– S. Babao (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Concernant la conservation de l'outarde houbara *Chlamydotis undulata*

La délégation de l'Arabie saoudite présente le document Doc. 10.92, notant que l'alinéa a), sous «PRIÉ instamment», devrait être supprimé et que le libellé de l'alinéa b) devrait suivre immédiatement les mots «mesures qui s'imposent pour», dans ce paragraphe. En réponse aux craintes exprimées par la délégation de la Tunisie, la délégation de l'Arabie saoudite suggère le remplacement du membre de phrase «toutes les activités illicites de chasse, de piégeage et de collecte des oeufs» par toute chasse et toute activité illicite de piégeage et de collecte d'oeufs, dans le nouveau paragraphe commençant par «PRIÉ instamment». La délégation du Maroc demande l'inclusion d'un libellé concernant la recherche sur l'espèce, aussi un troisième paragraphe est-il ajouté comme suit dans le dispositif: ENCOURAGE tous les États de l'aire de répartition de cette espèce à coopérer entre eux à la formation de partenariats techniques et de recherche pour la conservation de l'espèce dans toute son aire de répartition. Les délégations suivantes, s'exprimant en tant qu'États de l'aire de répartition de *C. undulata*, appuient le projet de résolution amendé: Égypte, Fédération de Russie, Israël, Maroc, Pakistan, République islamique d'Iran, Soudan et Tunisie. Il est également appuyé par les délégations des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, et du Zimbabwe, et par l'observateur du Yémen. Le document Doc. 10.92 est adopté tel qu'amendé.

X Rapports du Secrétariat

3. Plan d'organisation du Secrétariat et budget du programme

Le Secrétariat reprend le paragraphe 37 du document Doc. 10.10; les trois recommandations sont adoptées.

XV Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II

4. Autres propositions

La délégation de la Suisse présente le document Com. 10.41, projet de décision à l'adresse du Comité permanent concernant les annotations des annexes; le document est adopté.

XVI Clôture de la session

1. Fixation de la date et du lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties

Le Président se réfère aux propositions de l'Indonésie et du Royaume-Uni d'accueillir la 11^e session de la Conférence des Parties – propositions énoncées dans le document Doc. 10.90 (Rev.).

La délégation de l'Indonésie indique que tous les participants seraient chaleureusement reçus si l'Indonésie était le pays retenu pour accueillir la prochaine session de la Conférence des Parties. Elle énumère un certain nombre d'avantages découlant de sa proposition et déclare que le choix de sa candidature par les Parties permettrait à celles-ci de constater les résultats de l'action menée par l'Indonésie pour mettre en oeuvre la CITES et constituerait un message au peuple indonésien sur l'importance de la conservation et de la gestion durable des riches ressources naturelles de son pays.

La délégation du Royaume-Uni, au nom de l'Union européenne, invite les Parties à se réunir dans le nouveau *Conférence Auditorium* de Glasgow, Écosse, en 2000 – année du 25^e anniversaire de la Convention. Elle souligne les nombreux attraits culturels et naturels de la ville et de ses environs. Elle s'engage à porter une attention particulière à l'organisation et à la sécurité, et à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat et avec la Commission européenne. Elle estime que les Parties européennes «doivent» une

session à la CITES, aucune n'ayant eu lieu dans un pays européen sauf en Suisse.

Le Président, conformément au règlement intérieur, met aux voix les deux propositions par scrutin à bulletins secrets. La proposition d'accueillir la 11^e session de la Conférence des Parties en Indonésie est adoptée.

2. Déclarations de clôture

Les délégations de l'Argentine, de l'Australie, du Japon, du Mexique, de la Fédération de Russie et du Sénégal, au nom de leur région respective, et la délégation des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, expriment leur profonde gratitude et appréciation au gouvernement et au peuple du Zimbabwe, aux Présidents du Comité I, du Comité II, du Comité du budget et de la session, au Secrétaire général et à son personnel et à toutes les personnes qui ont oeuvré pour faire de cette session un succès retentissant. Tous indiquent qu'ils s'attendent à ce que l'esprit de coopération engendré à cette session persiste à l'avenir.

La délégation des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne, demande instamment aux Parties d'approuver l'amendement de Gaborone si elles ne l'ont pas déjà fait. Elle exprime l'espoir qu'à l'avenir, le recours intempestif au vote à bulletins secrets sera évité autant que possible – ce dont la délégation de l'Australie se fait l'écho.

La délégation du Sénégal annonce que les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont décidé de tenir une réunion à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, dans les six prochains mois, pour discuter de la mise en oeuvre des décisions prises durant la session concernant l'éléphant. Elle déclare que toute assistance contribuant à la conservation de cette espèce sera la bienvenue.

La délégation du Japon se félicite de la tendance à traiter scientifiquement les propositions d'amendement des Annexes et de ce que le principe de l'utilisation durable a été rappelé au cours de la session. Elle souligne l'importance de la mise en oeuvre de la Convention et se déclare prête à coopérer avec les Parties à la CITES à cette fin.

Le Secrétaire général adjoint exprime sa profonde reconnaissance au personnel du Secrétariat et à l'équipe d'appui, qui n'ont pas ménagé leurs efforts; il ajoute que ce fut pour lui un honneur que de travailler avec une telle équipe.

Le Président du Comité I exprime sa reconnaissance aux nombreuses personnes qui l'ont assisté dans sa tâche, notamment le personnel du Secrétariat présent à ses côtés sur le podium. Il remercie également la délégation du Canada et l'UICN pour leur assistance et leur appui durant la session. Le Président du Comité II exprime un sentiment similaire et remercie le Comité

permanent d'avoir proposé sa candidature, ainsi que la délégation de l'Espagne.

Le Directeur exécutif adjoint du PNUE, Monsieur R. Olembo, s'adresse aux participants au nom de la Directrice exécutive. Il souligne l'importance d'intégrer le concept de développement durable dans le travail de la CITES et dans la réponse aux besoins des peuples du monde entier. Il souligne l'importance de fonder les décisions CITES sur l'équité et la justice envers toutes les Parties. Il souligne aussi la nécessité d'étudier les synergies possibles entre la CITES et d'autres conventions et de les exploiter afin d'en maximiser l'efficacité combinée, ainsi que l'importance de faire participer les organisations non gouvernementales aux travaux de tribunes telles que celle offerte par la CITES. Il rappelle aux Parties qu'elles doivent donner à la Convention les moyens d'être efficace et leur demande instamment de remplir pleinement et promptement leurs obligations financières.

Le Ministre de l'Environnement et du tourisme, Monsieur C. Chimutengwende, remercie les nombreuses personnes qui ont travaillé inlassablement à faire de cette session un succès. Il souligne l'appui financier et logistique fourni par le Botswana, les Etats-Unis, le Japon, la Namibie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne et propose à l'Indonésie son appui dans la préparation de la prochaine session de la Conférence des Parties.

Le Secrétaire général se félicite de l'esprit positif de dialogue qui s'est manifesté durant la session et félicite les participants pour avoir fait preuve d'une autodiscipline telle, que la session a pu s'achever plus tôt que prévu. Il note la participation croissante des organisations intergouvernementales aux sessions et aux travaux de la CITES. Il se déclare déçu de ce que le temps imparti a limité la contribution des observateurs aux discussions; il estime qu'il faudrait trouver le moyen de garantir que les Parties et les observateurs contribuent comme il convient aux débats des sessions de la Conférence des Parties. En conclusion, le Secrétaire général remercie les nombreuses personnes qui ont apporté leur assistance à la session et il félicite le prochain pays hôte – l'Indonésie.

Le Président note la grande objectivité et la maturité démontrées dans les décisions prises – beaucoup par consensus – durant la session. En plus des nombreuses personnes déjà remerciées pour leur contribution et leur participation à la session, il note l'importance de l'apport des autres membres du Bureau, des observateurs et des médias, ainsi que l'excellent travail fourni par le personnel du Secrétariat.

Le Président clôt la 10^e session de la Conférence des Parties à 13 heures.

